

Une formation spécifique : nécessité, rôle et projets de l'institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de Neuchâtel

Autor(en): **Augsburger-Bucheli, Isabelle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **61 (2003)**

Heft 3: **Lutte contre la criminalité économique : prévenir, détecter, réprimer**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-141358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNE FORMATION SPÉCIFIQUE : NÉCESSITÉ, RÔLE ET PROJETS DE L'INSTITUT DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE (ILCE) DE NEUCHÂTEL

Isabelle AUGSBURGER-BUCHELI

Dr en droit, professeure HES

Doyenne de l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE)

de la Haute école de gestion de Neuchâtel

www.hegne.ch

www.ilce.ch

isabelle.augsburger@hegne.ch

1. Mesures adoptées par la Suisse pour lutter contre la criminalité économique

Pour lutter contre le fléau que représentent la criminalité économique et la criminalité organisée, la Suisse a adopté ces dernières années différentes mesures que l'on peut classer en trois catégories :

- mesures législatives,
- mesures organisationnelles,
- amélioration et promotion de la formation.

Parmi les mesures législatives, on peut citer différentes modifications du Code pénal suisse, par exemple :

- l'adoption des art. 260 ter (organisation criminelle), 305 bis et ter (blanchiment), (1990, 1997),
- la modification du titre consacré aux infractions contre le patrimoine (1994, 1995, 1997),
- l'adoption des art. 322 ter ss. relatifs à la corruption (1999),

ainsi que l'adoption de la Loi fédérale sur le blanchiment d'argent pour les intermédiaires financiers du secteur non bancaire, LBA (1997).

Les mesures organisationnelles adoptées en 1999 par le parlement fédéral ont permis le transfert de compétences judiciaires des cantons à la Confédération. Depuis janvier 2002, la Confédération est compétente pour traiter des affaires liées au crime organisé, au blanchiment d'argent et à la corruption. Elle a engagé et continuera d'engager pendant plusieurs années de nombreux collaborateurs spécialisés.

2. Amélioration et promotion de la formation

Dès le milieu des années 90, des responsables politiques cantonaux et fédéraux ainsi que des représentants de l'économie privée ont pris conscience que la spécialisation toujours plus pointue des auteurs d'infractions dans le domaine de la criminalité économique et organisée nécessitait une spécialisation au moins aussi accrue des personnes appelées à la prévenir, à la détecter et à la réprimer.

Le système mis en place par la LBA exige par exemple une formation de base et ensuite une formation continue des intermédiaires financiers qui doivent chaque année rendre des comptes à ce sujet à l'organisme d'autorégulation dont ils dépendent.

Dès 1997, l'organe directeur de la CCDJP a établi différents groupes de travail pour mettre sur pied de véritables études postgrades en lutte contre la criminalité économique. En 1999, un appel d'offre national a été lancé pour choisir les écoles destinées à offrir ces nouvelles études. Suite à ce procédé tout à fait inhabituel dans le paysage helvétique de la formation, le mandat a été attribué à la Haute école de gestion de Neuchâtel pour la Suisse romande et à la Haute école de gestion de Lucerne pour la Suisse alémanique (Hochschule für Wirtschaft Luzern).

3. L'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE)

L'Institut de lutte contre la criminalité économique a été créé vers la fin de l'an 2000 par la Haute école de gestion de Neuchâtel, l'Université de Neuchâtel, l'Institut Suisse de Police et l'Etat de Neuchâtel.

Sa première mission a été de mettre sur pied les Etudes postgrades HES en lutte contre la criminalité économique (EPG-CE). La première volée a commencé en juin 2001 et les 21 premiers diplômes ont été décernés le 16 mai 2003. Deux autres classes ont été ouvertes en janvier et en septembre 2002 et une quatrième volée commencera ses études en janvier 2004. Les diplômes EPG-CE qui constituent aussi des *Executive Master of Economic Crime Investigation* sont reconnus par la Confédération suisse.

L'ILCE a également pour vocation d'assurer les tâches suivantes :

- la formation continue des diplômés EPG-CE,

- une formation continue, des informations et une sensibilisation destinées aux PME et au grand public,
- l'organisation et la participation à des colloques internationaux,
- la conclusion de partenariats nationaux (par exemple avec l'Université de Neuchâtel ou l'Institut suisse de police) et internationaux (par exemple avec le Centre International de Criminologie Comparée de Montréal),
- favoriser la publication des travaux de professeurs et d'étudiants,
- assurer différents mandats et activités de recherche.

4. Les Etudes postgrades HES en lutte contre la criminalité économique (EPG-CE)

Les EPG-CE – *Executive Master of Economic Crime Investigation* ont pour but de former des experts en lutte contre la criminalité économique et de préparer les diplômés à collaborer efficacement avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité économique afin de contribuer ainsi à sa prévention à long terme.

La philosophie de base des EPG-CE consiste à considérer la criminalité économique comme un ensemble complexe de phénomènes qui doit être connu de tous ceux qui luttent contre cette forme de délinquance, soit

- en « amont », dans le cadre visant à prévenir la commission de délits économiques,
- et en « aval », lors de leur détection et de leur répression

Les étudiants

Ceci explique, que malgré les craintes exprimées au début des travaux préparatoires par certains policiers et magistrats, les étudiants provenant de l'économie privée et ceux issus des milieux publics soient mélangés dans nos classes. Nos étudiants sont en effet des praticiens actifs dans tous les secteurs de l'économie particulièrement concernés par la criminalité économique, soit:

- les banques, assurances, fiduciaires, études d'avocats pour le secteur privé,
- les administrations (douanes, autorités fiscales, administration générale), les corps judiciaires (ministère public, juges d'instruction ou de siège) et les corps de police.

A Neuchâtel, la statistique relative aux trois premières volées montre que 59 % des étudiants proviennent de l'économie privée, 17 % de l'administration, 13 % de la justice et 11% de la police.

Non seulement nous recevons des étudiants issus des milieux privés et publics dont les besoins ne sont pas tout à fait les mêmes, mais encore, nous accueillons des personnes au bénéfice de formations diverses de haut niveau. 60% de nos étudiants ont une formation d'économiste, 30%

ont une formation juridique, 6% sont porteurs d'une licence en sciences forensiques et 4% sont des informaticiens. Certains étudiants sont, en outre, au bénéfice d'une double formation.

Jusqu'à la mise sur pied des EPG-CE, chaque corps professionnel voire chaque grande entreprise organisait avec des intervenants issus du sérail ou en utilisant des consultants extérieurs une formation ad hoc pour son propre personnel. Certaines formations débouchaient sur des diplômes reconnus d'autres pas. Les EPG-CE sont conçues pour des personnes dûment diplômées, oeuvrant dans un ou l'autre domaine de la lutte contre la criminalité économique, et soucieuses d'acquérir une spécialisation. Cette spécialisation se veut étendue à tous les secteurs et toutes les étapes de la lutte contre la criminalité économique : elle doit permettre aux membres des services de compliance, aux informaticiens chargés de la sécurité des données, aux réviseurs bancaires et autres auditeurs, aux enquêteurs, aux juges d'instruction, aux procureurs et juges de sièges, pour ne citer qu'eux, de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le corps enseignant

Le corps enseignant en charge des EPG-CE (environ 60 personnes) est composé en grande majorité de spécialistes actifs dans la prévention et la lutte contre la criminalité économique : 56% travaillent dans l'économie privée, 6% dans l'administration, 7% dans la magistrature et 4% dans la police. Les autres intervenants sont professeurs d'une université (19%) ou de la HES-SO.

Tous sont appelés à donner des cours comportant un maximum d'éléments pratiques à des praticiens.

Programme des EPG-CE

Les EPG-CE se déroulent en emploi pendant 3 semestres, à raison d'un jour et demi à 2 jours de cours par semaine. Le premier semestre est constitué de modules généralistes, le 2^e semestre de modules très spécialisés et, lors du 3^e semestre, les étudiants doivent résoudre différentes études de cas dans des ateliers interdisciplinaires.

Les deux premiers semestres, les modules – qui correspondent aux abus possibles enregistrés sur les places économiques et financières suisses et internationales - sont rattachés aux quatre domaines d'études suivants :

- économie d'entreprise et finances,
- droit,
- criminalistique,
- informatique.

Pour compléter la formation dispensée pendant les deux premiers semestres surtout sous

l'angle de la micro-criminalité, la plupart des ateliers du 3e semestre portent sur la criminalité organisée. Au terme des études, les étudiants doivent encore rédiger et soutenir un travail de diplôme.

5. Un nouveau projet: le Centre de compétence romand pour la magistrature et la lutte contre la criminalité économique¹

Lors de sa séance du 10 avril 2003, la CCDJP a décidé que :

- les programmes EPG-CE et Ecole suisse de la magistrature (ESM) de langue allemande seraient regroupés dans un centre de compétence rattaché à la Hochschule für Wirtschaft Luzern (HSW),
- une fois le programme commun consolidé en Suisse alémanique, un même regroupement serait effectué en Suisse romande.

Le groupe de travail romand ESM s'est réuni pour la première fois le 25 avril 2003. Constitué de magistrats (Michel-André Fels, procureur fédéral, Paul Perraudin, juge d'instruction fédéral, Renaud Weber, juge d'instruction de Neuchâtel), de représentants de l'IPSC (Pierre Margot, directeur, Christophe Champod, professeur) et de l'ILCE (Isabelle Augsburg-Bucheli), il a rapidement pris les décisions suivantes :

- créer un centre de compétence à Neuchâtel, selon le même système que celui adopté à Lucerne,
- adapter le programme des cours alémaniques aux besoins romands,
- organiser un cours ESM (nouvelle formule) en 2004,
- adapter le programme de la prochaine volée des EPG-CE pour tenir compte des cours communs entre les deux formations,
- demander à l'organe directeur (Leitorgan) de la CCDJP de relayer ces décisions en Suisse romande,
- demander à la CCDJP qu'elle accepte et soutienne financièrement l'engagement d'un magistrat à temps partiel pour diriger cette formation.

La doyenne de l'ILCE est chargée de procéder à l'étude de faisabilité et aux travaux nécessaires pour réaliser cet ambitieux projet de plate-forme commune de formation.

6. Une formation spécifique pour lutter contre la criminalité économique est-elle vraiment nécessaire ?

La réponse est clairement positive et j'en veux pour preuve notamment le nombre important d'étudiants inscrits à Neuchâtel et à Lucerne et les efforts consentis par de nombreux employeurs qui libèrent les intervenants pour préparer et donner les cours d'une part, et qui acceptent des aména-

gements d'horaire et financent toute ou partie de la formation des étudiants d'autre part. L'accueil réservé par les autorités au projet EPG-CE puis celui du marché du travail aux premiers diplômés (plusieurs d'entre eux ont récemment changé d'employeurs ou de poste de travail) donnent également des premiers signaux encourageants.

Une formation donnée à l'extérieur des différentes administrations ou corporations professionnelles se justifie dans un secteur aussi vaste et complexe que celui de la lutte contre la criminalité économique qui dépasse en outre largement les frontières étatiques. Réunir les personnes travaillant dans les secteurs publics et privés, leur faire rencontrer des enseignants travaillant dans ces deux secteurs ou des spécialistes étrangers leur permet de mieux appréhender la complexité de la criminalité économique et de la criminalité organisée. Cela favorise également la transmission du savoir et des expériences et d'une certaine vision des choses pour ne pas parler d'éléments de doctrine communs, ce qui paraît aussi très important dans la structure fédéraliste qui est celle de la Suisse.

Il est évident que la formation postgrade dispensée se doit d'être en évolution constante pour s'adapter aux développements rapides de la société en général et de la criminalité économique et financière en particulier.

Les diplômés devront également pouvoir bénéficier d'une formation continue. Les écoles de Neuchâtel et de Lucerne collaboreront à cet effet avec l'Association suisse des experts en matière de lutte contre la criminalité économique (ASECE). Créée le 20 juin 2003, cette association qui réunit les diplômés EPG-CE a notamment pour but de défendre et de promouvoir la reconnaissance de ce nouveau postgrade et de soutenir la formation permanente de ses membres.

Le besoin de formation en matière de lutte contre la criminalité économique est immense comme d'ailleurs la nécessité d'informer encore et toujours sur les méfaits de la criminalité économique et financière qui sont régulièrement sous-estimés par les autorités politiques comme par l'opinion publique. Tenter de combler ces attentes paraît parfois bien vain tant semblent disproportionnés les moyens mis en œuvre dans la bataille qui fait rage entre les criminels en col blanc et/ou les membres de réseaux criminels d'une part et les policiers et les magistrats chargés de les confondre d'autre part. Il n'y a cependant pas d'autres alternatives que de se doter des armes indispensables que sont une formation adéquate, un cadre juridique national et international adapté et des moyens financiers et en personnel suffisants.

NOTE

- 1 Nom encore provisoire